



QUESTIONS AND ANSWERS (“QA”)

ISSUED TO ALL PROPONENTS

QA No.:	2
RFP #:	20210008
RFP Title:	Human Resources Payroll Time Talent Management Solutions (HRMS_HRIS)
Issue Date:	November 9, 2020
Issue by:	Anjeza Sheno

DETAILS OF THIS DOCUMENT

This QA document is being issued to respond to questions submitted by Proponents seeking further clarification.

QUESTION 1:

Does IDRC fully process its Canadian Payroll in-house using Ceridian’s Dayforce software or does Ceridian also provide IDRC with any outsourced Payroll processing services?

ANSWER:

IDRC fully processes its payroll in house with Ceridian, we only outsource the payroll for our international regional offices.

QUESTION 2:

If Payroll processing is currently done in-house, is IDRC interested in outsourcing any, or all, of that function?

ANSWER:

IDRC is not interested in outsourcing payroll.

QUESTION 3:

What HR functions IDRC undertakes (and wants to continue to undertake) fully in-house vs. what is outsourced to third party service providers (outside of benefits carriers and international payroll).

ANSWER:

We want to continue to undertake all our HR functions.

QUESTION 4:

RFP Section 4.7.2 states that "The Proponent’s price must accurately reflect assumptions in their proposed project plan and resources included in the Technical Bid". It is our understanding that resources and a project plan would be required for implementation services and are not relevant to this RFP. Please confirm our understanding is correct.

ANSWER:

Pricing for this RFP is in Annex G and is for software licences only.

QUESTION 5:

What type of post implementation system and application support does IDRC require (basic maintenance and solution upgrades vs. outsourced service provision such as gross to net payroll processing)?

ANSWER:

IDRC will be looking for basic maintenance and support which could include solution upgrade support.

QUESTION 6:

We see no reference to implementation. This RFP only address the software solution. Can you please elaborate on your expectation around implementation and associated fee structure?

ANSWER:

This RFP is only for software licences. See annex G for the expected fee structure.

QUESTION 7:

In the same vein, we also see no reference to any associated managed services and costs. Please elaborate on your expectations in this area.

ANSWER:

Since, this RFP is only for software licences, we do not expect to require any managed services at this time.

QUESTION 8:

Section 3.2.2 - IDRC Prioritisation states that Optional requirements will be weighted as 1 or 2. However, in the vendor_answer_sheet-annex_a_b_c_d_e_f_g.xls , we found one of the Optional Requirements (R.278) have a weighting of 4. Is that correct?

ANSWER:

The Optional Requirements R.278 was mistakenly given a weight of 4 when it should have been a 2. Please take in consideration this update.

QUESTION 9:

Mandatory 145 – Will AES 128 algorithm for Idle data encryption be acceptable to you?

ANSWER:

256-bit AES encryption is a mandatory requirement.

QUESTION 10:

Can you please extend the Close Date for the RFP to January 8, 2021?

ANSWER:

To be fair to all interested parties, the closing date will remain December 18th.

QUESTION 11

Does IDRC have a preferred vendor program?

ANSWER:

No, IDRC does not have a preferred vendor program

QUESTION 12:

Will preference be given to Canadian respondents?

ANSWER:

Companies from outside Canada can apply.
The system must meet the legal and regulatory payroll requirements in Canada.

QUESTION 13

Is there a ceiling cost for this project?

ANSWER:

IDRC will not provide a budget at this stage of the process.

QUESTION 14

What is the reason for requesting software license pricing separately from professional services pricing in 2 RFPs?

ANSWER:

At this stage, IDRC is looking to determine the most appropriate HRMS software that will meet all of its functional requirements. This will also allow all software vendors to demonstrate their product's features and capabilities. Software vendors that also offer implementation services will be welcome to bid on the subsequent RFP for implementation services that will be posted sometime February 2021.

QUESTION 15

Does IDRC want different software and services vendors for this project? Is this mandatory?

ANSWER:

Software vendors that also offer implementation services will be welcome to bid on the subsequent RFP for implementation services that will be posted February 2021.

QUESTION 16

Will vendors that provide both software and professional services be given preferential status due to subject matter expertise?

ANSWER:

Software vendors that also offer implementation services should highlight their subject matter expertise in their responses to the subsequent RFP for HRMS implementation service that IDRC will be posted February 2021.

QUESTION 17

Will IDRC entertain proposals from a vendor consortium with 1 principal proponent?

ANSWER:

Yes, software vendors can bid as a consortium with 1 principal proponent.

QUESTION 18

What cybersecurity standards do you currently require?

ANSWER:

We adhere to the NIST Cybersecurity Framework

QUESTION 19

How many payrolls do you currently run in Canada? What are the pay periods for each payroll?

ANSWER:

We are currently run 2 payrolls. The pay period is every 2 weeks for each payroll. One payroll is 2 weeks in arrears.

QUESTION 20

How many T4s did you issue for 2019 & 2018?

ANSWER:

We issued 422 T4 in 2018 and 409 in 2019.

QUESTION 21

How many ROEs did you issue for 2019 & 2018?

ANSWER:

We issued 137 ROE in 2018 and 115 in 2019.

QUESTION 22

What is the distribution of direct deposits vs pay cheques?

ANSWER:

All direct deposit.

QUESTION 23

Did IDRC used a 3rd party vendor to assist in the creation of this RFP? If yes, which vendor?

ANSWER:

IDRC has enlisted the help of HR Consultant to assist in the creation of this RFP.

QUESTION 24

If the tablespaces are encrypted at AES-128 with the master key encrypted at AES-256 would that meet the mandatory requirement stipulated in the RFP?

ANSWER:

Yes, this level of encryption would meet our mandatory requirement if the master key is under IDRC'S IT security control.

END OF QA - ENGLISH

QUESTIONS ET RÉPONSES (“QR”)

TRANSMISES À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

N° de ces QR :	2
N° de la DDP :	20210008
Titre de la DDP :	Solutions de gestion des ressources humaines de la paie du temps et des talents (SGRH_SIRH)
Date d'émission :	Lundi 9 novembre 2020
Auteure:	Anjeza Sheno

DÉTAILS SUR CE DOCUMENT

Les présentes questions et réponses sont publiées en vue de répondre aux questions des soumissionnaires qui souhaitent obtenir des précisions.

QUESTION 1 :

Le CRDI traite-t-il entièrement sa paie canadienne en interne à l'aide du logiciel Dayforce de Ceridian, ou Ceridian fournit-elle également au CRDI des services de traitement de la paie en sous-traitance?

RÉPONSE :

Le CRDI traite l'intégralité de sa paie en interne avec Ceridian, nous n'externalisons la paie que pour nos bureaux régionaux internationaux.

QUESTION 2 :

Si le traitement de la paie est actuellement effectué en interne, le CRDI est-il intéressé à impartir une partie ou la totalité de cette fonction?

RÉPONSE :

Le CRDI n'est pas intéressé par l'impartition de la paie.

QUESTION 3 :

Quelles fonctions de RH le CRDI assume-t-il (et veut-il continuer à assumer) entièrement en interne par rapport à ce qui est sous-traité à des fournisseurs de services tiers (en dehors des organismes de prestations et de la paie internationale)?

RÉPONSE :

Nous voulons continuer à assumer toutes nos fonctions en matière de ressources humaines.

QUESTION 4 :

La section 4.7.2 de la DDP stipule que « le prix du soumissionnaire doit refléter fidèlement les hypothèses du plan de projet qu'il a proposé et les ressources comprises dans la soumission technique. » Nous comprenons que des ressources et un plan de projet seraient nécessaires pour les services de mise en oeuvre et ne relèvent pas de la présente DDP. Veuillez confirmer que nous avons bien compris.

RÉPONSE :

Le prix de cette DDP figure à l'annexe G et concerne uniquement les licences de logiciels.

QUESTION 5 :

De quel type de système et de soutien d'application post-mise en oeuvre le CRDI a-t-il besoin (entretien de base et mise à niveau de la solution par rapport à la prestation de services externalisés tels que le traitement de la paie brute à nette)?

RÉPONSE :

Le CRDI recherchera un entretien et un soutien de base qui pourraient inclure un soutien à la mise à niveau de la solution.

QUESTION 6 :

Nous ne voyons aucune référence à la mise en oeuvre. Cette DDP ne concerne que la solution logicielle. Pouvez-vous préciser vos attentes concernant la mise en oeuvre et la structure tarifaire associée?

RÉPONSE :

Cette DDP concerne uniquement les licences de logiciels. Voir l'annexe G pour la structure tarifaire prévue.

QUESTION 7 :

Dans le même ordre d'idées, nous ne voyons aucune référence à des services gérés et des coûts associés. Veuillez préciser vos attentes à cet égard.

RÉPONSE :

Étant donné que cet appel d'offres ne concerne que les licences de logiciels, nous ne prévoyons pas d'avoir besoin de services gérés pour le moment.

QUESTION 8 :

La section 3.2.2 – Priorités du CRDI indique que les exigences facultatives seront pondérées par un coefficient de 1 ou 2. Cependant, dans la feuille de réponse du fournisseur (Feuille de réponses du fournisseur-Annexe a_b_c_d_e_f_g.xls), nous avons constaté que l'une des exigences facultatives (R.278) a une pondération de 4. Est-ce exact?

RÉPONSE :

Le R.278 sur les exigences facultatives a reçu par erreur une pondération de 4 alors qu'elle aurait dû être de 2. Veuillez tenir compte de cette mise à jour.

QUESTION 9 :

Obligatoire 145 – L'algorithme AES 128 pour le cryptage des données inactives vous convient-il?

RÉPONSE :

Le cryptage AES 256 bits est une exigence obligatoire.

QUESTION 10 :

Pouvez-vous reporter la date de clôture de la DDP au 8 janvier 2021?

RÉPONSE :

Par souci d'équité envers toutes les parties intéressées, la date de clôture restera le 18 décembre.

QUESTION 11 :

Le CRDI a-t-il un programme de fournisseurs privilégiés?

RÉPONSE :

Non, le CRDI n'a pas de programme de fournisseurs privilégiés.

QUESTION 12 :

La préférence sera-t-elle accordée aux répondants canadiens?

RÉPONSE :

Les entreprises étrangères peuvent faire une proposition.

Le système doit répondre aux exigences légales et réglementaires en matière de paie au Canada.

QUESTION 13 :

Y a-t-il un prix plafond pour ce projet ?

RÉPONSE :

Le CRDI ne fournira pas de budget à ce stade du processus.

QUESTION 14 :

Pour quelle raison demande-t-on une tarification séparée des licences de logiciels et des services professionnels dans deux DDP?

RÉPONSE :

À ce stade, le CRDI souhaite sélectionner le logiciel de gestion des ressources humaines le plus approprié, qui réponde à tous ses besoins fonctionnels. Cela permettra également à tous les fournisseurs de logiciels de démontrer les caractéristiques et les capacités de leur produit. Les fournisseurs de logiciels qui offrent également des services de mise en oeuvre seront invités à soumissionner lors de la DDP ultérieure pour les services de mise en oeuvre, qui sera publiée février 2021.

QUESTION 15 :

Le CRDI veut-il différents fournisseurs de logiciels et de services pour ce projet? Est-ce obligatoire?

RÉPONSE :

Les fournisseurs de logiciels qui offrent également des services de mise en oeuvre seront invités à soumissionner lors de la DDP ultérieure pour les services de mise en oeuvre, qui sera publiée février 2021.

QUESTION 16 :

Les fournisseurs qui proposent à la fois des logiciels et des services professionnels bénéficieront-ils d'un statut préférentiel en raison de leur expertise en la matière?

RÉPONSE :

Les fournisseurs de logiciels qui offrent également des services de mise en oeuvre doivent mettre en évidence leur expertise en la matière dans leurs réponses à la DDP ultérieure pour le service de mise en oeuvre du SGRH que le CRDI publiera février 2021.

QUESTION 17 :

Le CRDI prendra-t-il en considération les propositions d'un consortium de fournisseurs ayant un seul proposant principal?

RÉPONSE :

Oui, les fournisseurs de logiciels peuvent soumissionner en consortium avec un seul promoteur principal.

QUESTION 18 :

Quelles normes de cybersécurité exigez-vous actuellement?

RÉPONSE :

Nous adhérons au cadre de cybersécurité du NIST.

QUESTION 19 :

Combien de paies gérez-vous actuellement au Canada? Quelles sont les périodes de paie pour chaque paie?

RÉPONSE :

Nous gérons actuellement 2 paies. La période de paie est de deux semaines pour chaque paie. Une paie est en retard de deux semaines.

QUESTION 20 :

Combien de T4 avez-vous émis pour 2019 et 2018?

RÉPONSE :

Nous avons émis 422 T4 en 2018 et 409 en 2019.

QUESTION 21 :

Combien de RE avez-vous émis pour 2019 et 2018?

RÉPONSE :

Nous avons émis 137 RE en 2018 et 115 en 2019.

QUESTION 22 :

Quelle est la répartition des dépôts directs par rapport aux chèques de paie?

RÉPONSE :

Tous sont des dépôts directs.

QUESTION 23 :

Le CRDI a-t-il fait appel à un fournisseur tiers pour l'aider à créer cette DDP? Si oui, quel est le nom de ce fournisseur?

RÉPONSE :

Le CRDI a fait appel à Consultant HR pour l'aider à créer cette DDP.

QUESTION 24 :

Si les tablespace sont chiffrés à AES-128 avec la clé maîtresse chiffrée à AES-256, cela répondrait-il à l'exigence obligatoire stipulée dans la DDP?

RÉPONSE :

Oui, ce niveau d'encryption répond au besoin obligatoire si la clé maitresse est sous le control du CRDI.

FIN DE LA SECTION QR - FRANÇAIS
